



Fête de la Soupe 2013

Règlement de participation au Concours de la Meilleure Soupe

Prenez connaissance de ce règlement avant d'envoyer ou de déposer votre bulletin d'inscription et votre attestation de responsabilité au Centre des Abeilles, 04 rue Sergent Le Flao Quimper ou par mail sur contact@centredesabeilles.fr.

1 - Le Centre des Abeilles organise chaque année dans le cadre de la Fête de la Soupe **Le Concours de la Meilleure Soupe**.

2 - Pour participer au concours il faudra envoyer ou déposer au Centre des Abeilles **le bulletin d'inscription et l'attestation de responsabilité**.

3 - Chaque personne inscrite au Concours de La Meilleure Soupe devra se présenter au Centre des Abeilles **à l'accueil des participants**, le dimanche 12 octobre 2014 à 11h.

4 - Nous vous donnerons **votre emplacement (N° de table)**, badge et tous renseignements nécessaires pour passer une bonne journée avec nous.

5 - Merci de prévoir des décorations pour que votre table soit attrayante, coloré, à votre image. **Un prix récompensera la plus belle présentation**.

6 - Au point accueil, vous donnerez **un échantillon de votre soupe** (qui sera conservé pour des raisons de sécurité), dans un contenant, de préférence un pot de confiture.

7 - Les concurrents devront **nommer leur soupe, décrire son contenu** et afficher le tout sur la table.

8 - L'organisation remettra **un numéro à chaque participant** suivant l'ordre d'arrivée au point d'accueil.

9 - Le public élira la meilleure soupe et la plus jolie table. A l'entrée de la salle, chaque invité recevra deux bulletins de vote de couleurs différentes.

10 - Deux bénévoles du Centre des Abeilles et deux personnes volontaires se chargeront du dépouillement.

11 - Au moment du partage, les soupes pourront être réchauffées dans la cuisine du Centre. Le public sera invité à goûter les soupes.

12 - Il est interdit d'introduire des substances toxiques ou illicites dans votre soupe.

13 - Les prix de la meilleure soupe et de la plus jolie table seront décernés aux alentours de 15h au Centre des Abeilles.

En remettant votre attestation de responsabilité vous déclarez avoir bien pris connaissance de ce règlement et affirmez porter l'entière responsabilité quant aux produits et ingrédients utilisés dans votre soupe.

Fait à Quimper le 16 septembre 2014

Pour le Centre des Abeilles, la Présidente,
Armelle Menand

Renseignement : 02 98 55 33 13 - contact@centredesabeilles.fr

www.centredesabeilles.fr